

AUXILIAIRE DE PUÉRICULTURE

en apprentissage



OBJECTIFS

- ▶ Accompagnement et soins de l'enfant dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale
- ▶ Évaluation de l'état clinique et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration
- ▶ Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants
- ▶ Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités en tenant compte du lieu et des situations d'intervention
- ▶ Travail en équipe pluri-professionnelle et traitement des informations liées aux activités de soins, à la qualité/gestion des risques

cfasms.fr



Formation
en
13 ou 18 mois



770 heures
en centre
de formation



15
semaines
de stage



Accessibilité
aux personnes
en situation
de handicap



Admission
sans concours
sur promesse
d'embauche



CONTRAT

Le contrat d'apprentissage est un contrat particulier entre un apprenti et un employeur qu'il est possible de signer 3 mois avant ou 3 mois après l'entrée en formation.

Nous sommes CFA hors les murs qui est garant des aspects réglementaires et législatifs et coordonne la formation en apprentissage entre l'employeur et l'organisme de formation.

FINANCEMENT

La formation est gratuite pour l'apprenti qui est rémunéré en fonction de son âge. Elle est prise en charge intégralement pour les employeurs du secteur privé.

MODALITÉS D'INSCRIPTION

- 1 Inscription auprès du CFA pour vous accompagner dans la recherche d'employeur
- 2 Inscription dans centre de formation partenaire sous réserve de réussite aux sélections

MODALITÉS DE CERTIFICATION

- 1 Épreuves écrites
- 2 Épreuves orales
- 3 Épreuves pratiques
- 4 Épreuves de mises en situation professionnelle

LE MÉTIER

l'auxiliaire de puériculture est autorisé(e) à dispenser des activités d'éveil et d'éducation et de réaliser des soins d'hygiène et de confort pour préserver et restaurer la continuité de la vie, le bien-être et l'autonomie du jeune enfant.

LE LIEU D'EMPLOI

- Crèche
- Milieu hospitalier (*pédiatrie, maternité*)
- Pouponnière

LA POURSUITE D'ÉTUDE AU CFA

- Diplôme d'État infirmier
- Diplôme d'État d'ambulancier
- Diplôme d'État Accompagnant éducatif et social

PRÉ-REQUIS

- Jeunes entre 18 et 30 ans et personnes en situation de handicap sans limitation d'âge
- Maîtriser les savoirs de base
- Admission sans concours sur promesse d'embauche

1 UFA



IFPM ORLEANS ▶ ifpm-orleans.fr

1 LIEU DE FORMATION

Orléans

cfa
SOCIAL,
MÉDICO-SOCIAL
ET SANITAIRE
SMS
Centre
Val de
Loire



CFA SMS - CFA « hors les murs »

📍 59-63 Quai Henri Chavigny - 41000 BLOIS

✉ contact@cfasms.fr

📞 Accueil : **02 36 41 12 18**

📞 Contact direct Employeurs/Apprentis **02 36 41 12 19**

